

Direction : Direction Générale

Affaires Foncières et Juridiques

REF : FONCIER2007004

Signataire : FG/SD

OBJET : Signature d'une convention de gestion et d'une convention de location, annexée à la convention de gestion, entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association Logement Jeune (ALJ) 93.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative aux gens du voyage,

Vu la délibération n° 248 du 15 décembre 2005 relative à l'éradication des bidonvilles,

Considérant l'intérêt de confier l'accompagnement des occupants et la gestion du site à l'Association Logement Jeune ALJ 93,

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Union pour un Mouvement Populaire" et "Union pour un Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus, Jacques SALVATOR, président de l'association, n'ayant pas pris part au vote

DELIBERE :

Article unique : Autorise le maire à signer une convention de gestion ainsi que son annexe correspondant à une convention de location avec l'Association Logement Jeune (ALJ)93.

Le Maire